

**PROVINCE DE QUÉBÉC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Le lundi 04 novembre 2024 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La greffière-trésorière directrice adjointe, Mme Sylvie Champagne a motivé son absence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 15 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Adam Rousseau souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy;

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 07 octobre 2024;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 16 octobre 2024;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 27 septembre au 24 octobre 2024;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Affectation du placement ET8 au paiement du capital et intérêts du règlement d'emprunt 2018-225;
 - 7.2 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 2024-323 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

- 7.3 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 2024-324 portant sur la gestion contractuelle;
- 7.4 Directive particulière relativement à la Charte de la langue française;
- 7.5 Colloque sur l'accessibilité au logement social et abordable en Estrie;
- 7.6 Vins et fromages au profit de la Poudrière;
- 7.7 Mandat – requête introductive d'instance en cessation d'usage et ordonnance de sauvegarde;
- 7.8 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec;
- 7.9 Renouvellement du service de cybersécurité avec la Fédération québécoise des municipalités;
- 7.10 Annulation de deux factures;
- 7.11 Ressources humaines;
- Info 7.12 Prévisions budgétaires au 31 décembre 2024;
- Info 7.13 État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Adoption du Budget 2025 et plan quinquennal 2025 à 2029 de la Régie incendie de Windsor et région;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Adoption du règlement 2024-321 modifiant le règlement 2024-319 intitulé « règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux »;
 - 10.2 Acceptation des frais – réparations du camion Sterling;
 - 10.3 Lettre d'entente numéro 1 – horaire de déneigement saison 2024-2025;
 - 10.4 Embauche de personnes salariées permanentes saisonnières – 18 semaines;
 - 10.5 Embauche d'un journalier opérateur temporaire;
 - 10.6 Achat et installation de panneaux de signalisation pour les véhicules toute terrain;
 - 10.7 Correction d'un branchement d'égout sanitaire;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Octroi de contrat d'appels d'offres public - vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques;
 - 11.2 Bris de la pompe numéro 2 au poste de pompage numéro 5;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Adoption du règlement 2024-322 modifiant le règlement 2023-304 intitulé « règlement décrétant les tarifs pour les panneaux publicitaires aux terrains de balles et de volleyball »;
 - 13.2 Gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
 - 13.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028 du Centre de services scolaires des Sommets;
 - 13.4 Annulation d'une facture;
 - 13.5 Identification de la connexion cyclable à faire analyser par la MRC;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

263-11.2024 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document.

ADOPTION : 6 POUR

264-11.2024 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 07 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 07 octobre soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 16 OCTOBRE 2024

Le conseiller Alexandre Roy mentionne que la rencontre a été tumultueuse. Plusieurs municipalités ont voté contre le budget car elles se questionnent sur les dépenses de la MRC. La Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et cinq (5) autres municipalités veulent un gel administratif. Le préfet ayant posé son droit de véto, la décision est reportée à la séance de novembre.

Le maire Adam Rousseau invite les citoyens à participer aux ateliers participatifs concernant les énergies renouvelables qui auront lieu le 12 novembre au centre communautaire de Racine 18 h 30.

265-11.2024 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 27 SEPTEMBRE AU 24 OCTOBRE 2024

Il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 27 septembre 2024 au 24 octobre 2024.

ADOPTION : 6 POUR

266-11.2024 7.1 AFFECTATION DU PLACEMENT ET-8 AU PAIEMENT DU CAPITAL ET INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-225

CONSIDÉRANT QU'un montant de 20 545,32\$ est prévu au budget 2024 pour assumer le paiement du capital et intérêts de l'année 2024 du *règlement d'emprunt 2018-225 autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est ;*

CONSIDÉRANT l'échéance du placement ET8 en lien avec le règlement d'emprunt 2018-225 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la greffière-trésorière à transférer un montant de 20 545,32\$ du placement ET8 au compte courant de la Municipalité;

ET QUE le solde de 31 431,82 \$ de ce placement ET8 soit renouvelé pour une période d'un an.

ADOPTION : 6 POUR

267-11.2024 7.2 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-323 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

M. Claude Paulin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, *le règlement numéro 2024-323 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.*

Le projet de règlement se résume comme suit : avec l'adoption récente du projet de loi numéro 57, toutes les municipalités doivent se doter d'un règlement de régie interne qui doit comporter des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

268-11.2024 7.3 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-324 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

M. Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, *le règlement numéro 2024-324 sur la gestion contractuelle* et abrogeant le *règlement 2021-273 modifiant le règlement 2019-242 portant sur la gestion contractuelle* ainsi que le *règlement 2019-242 portant sur la gestion contractuelle*.

Le projet de règlement se résume comme suit : avec l'adoption récente du projet de loi numéro 57 – *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions*, toutes les municipalités doivent modifier leur règlement de gestion contractuelle afin d'y inclure diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal afin de favoriser :

- les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres publics;
- la rotation des éventuels cocontractants à l'égard de tels contrats lorsque ceux-ci comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais sous le seuil obligeant l'appel d'offres public.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

269-11.2024 7.4 DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site web de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français qui prévoit les exceptions applicables à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, qu'elle remplace la Directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023, et qu'elle soit accessible sur le site web de la Municipalité;

ET QUE cette Directive soit :

- transmise au ministre de la Langue française,
- publiée sur le site web de la Municipalité
- diffusée auprès du personnel et aux élus de la Municipalité
- révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTION : 6 POUR

270-11.2024 7.5 COLLOQUE SUR L'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE EN ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Michel Frappier se montre intéressé à assister au colloque sur l'accessibilité au logement social et abordable en Estrie le 19 novembre 2024 à Orford ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité assume les frais afférents pour la présence du conseiller à cette rencontre dont l'inscription au montant de 51,14 \$ excluant les taxes.

ADOPTION : 6 POUR

271-11.2024 7.6 VINS ET FROMAGES AU PROFIT DE LA POUDRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 11 octobre 2024 du Parc historique de la Poudrière de Windsor quant à l'activité annuelle de vins et fromages ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Adam Rousseau à participer à cette activité au profit du parc historique de la Poudrière de Windsor ;

ET QUE la Municipalité assume les frais jusqu'à un maximum de 100,00\$.

ADOPTION : 6 POUR

272-11.2024 7.7 MANDAT – REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN CESSATION D'USAGE ET ORDONNANCE DE SAUVEGARDE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la firme d'avocats Cain Lamarre à représenter la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton dans le dossier de la requête introductive d'instance en cessation d'usage et ordonnance de sauvegarde.

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

273-11.2024 7.8 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 26 septembre 2024 de l'Union des municipalités du Québec quant au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT les services offerts par l'Union des municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Frappier appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025 au montant de 5 737,69 \$ incluant les taxes pour la cotisation annuelle et les services au Carrefour du capital humain ;

ET QUE ce renouvellement soit comptabilisé au poste budgétaire « Cotisations et Associations » (02.110.00.494), laquelle dépense sera prévue au budget 2025.

ADOPTION : 6 POUR

274-11.2024 7.9 RENOUELEMENT DU SERVICE DE CYBERSÉCURITÉ AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 09 août 2024 de la Fédération québécoise des municipalités quant au renouvellement du service de cybersécurité pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT les services offerts par la Fédération québécoise des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement du service de cybersécurité avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025 au montant de 5 973,87 \$ incluant les taxes ;

ET QUE ce renouvellement soit comptabilisé au poste budgétaire « Informatique » (02.190.00.414), laquelle dépense sera prévue au budget 2025.

ADOPTION : 6 POUR

275-11.2024 7.10 ANNULATION DE DEUX FACTURES

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'annulation de la facture 202318050 au montant de 79,12 \$ ainsi que la facture 202318051 au montant de 11,21 \$ puisque les items facturés ont été remis à la Municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

276-11.2024 7.11 ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 347-12.2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Vanessa Roy-Savoie occupe présentement le poste d'adjointe administrative aux services municipaux ;

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de 180 jours ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers de confirmer Madame Vanessa Roy-Savoie au poste d'adjointe administrative aux services municipaux temps plein - permanent aux conditions de la convention collective;

ET QUE cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 6 POUR

***** 7.12 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Le maire Adam Rousseau résume les prévisions financières 2024, soit des revenus anticipés d'ici le 31 décembre 2024 de 4 999 326\$, des dépenses de 4 475 925 \$, des amortissements totalisant 1 051 652 \$, des immobilisations de 295 358 \$, le tout pour un surplus anticipé de 228 043 \$.

***** 7.13 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES 31 OCTOBRE 2024**

La directrice générale effectue un résumé du le comparatif des activités de fonctionnement au 31 octobre 2024 par rapport au 31 octobre 2023.

Ainsi, au 31 octobre 2024, les revenus sont de 3 839 333,75 \$ comparativement 3 840 010,16\$ au 31 octobre 2023 \$. Les dépenses sont de 3 495 184,29 \$ comparativement à 3 188 57,22\$ l'an passé à la même date, alors que les immobilisations sont de 293 428,68 \$ versus un montant de 1 730 330,18 \$, ce qui

représente un excédent fiscal de 50 720,78 \$ comparativement à un déficit fiscal au même moment de 1 078 897,24\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen aimerait que les sites internet des municipalités soient uniformisés et que la MRC puisse les chapeauter.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen questionne la fermeture possible de la rue de l'Église près de l'école Arc-en-Ciel.
- Le maire Adam Rousseau répond.

277-11.2024 9.1 ADOPTION DU BUDGET 2025 ET PLAN QUINQUENNAL 2025 À 2029 DE LA RÉGIE INCENDIE DE WINDSOR ET RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la vision de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor demande aux municipalités-membres d'accepter un plan budgétaire sur cinq (5) ans afin qu'elle puisse mieux planifier ses besoins ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en ressources humaines et matérielles sont nécessaires pour le fonctionnement de la régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor n'a plus de fonds de réserve ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor ne peut pas être déficitaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et résolu ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adopte le budget 2025 ainsi que le plan quinquennal de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor pour les années 2025 à 2029.

ADOPTION : 6 POUR

278-11.2024 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-319 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT QUE le 14^e paragraphe de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* accorde à la municipalité le pouvoir d'adopter un règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 12 août 2024 la municipalité a adopté le Règlement n°2024-319 intitulé « *Règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux* »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification de concordance à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance régulière du conseil tenue le 07 octobre 2024 par le conseiller Karl Frappier et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dès le début de la présente séance, des copies du règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 2024-321 et intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 2024-319 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux* », soit, et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 du Règlement 2024-319 est modifié en abrogeant, au premier alinéa, l'expression « (1996, chapitre 60) ».

ARTICLE 3

Conformément à l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, le présent règlement est transmis au ministère des Transports.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ADOPTION : 6 POUR

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière

279-11.2024 10.2 ACCEPTATION DES FRAIS – RÉPARATIONS DU CAMION STERLING

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture FC00157134 de Ressorts Charland (Sherb.) Inc. au montant de 7 088,70 \$ incluant les taxes quant aux réparations effectuées à la suite de l'inspection mécanique annuelle.

ADOPTION : 6 POUR

280-11.2024 10.3 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 1 – HORAIRE DÉNEIGEMENT SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 1 concernant l'horaire de déneigement pour la saison 2024-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de la partie patronale à signer la lettre d'entente numéro 1 – horaire déneigement saison 2024-2025.

ADOPTION : 6 POUR

281-11.2024 10.4 EMBAUCHE DE PERSONNES SALARIÉES PERMANENTES SAISONNIÈRES - 18 SEMAINES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière trésorière informe le conseil de la disponibilité de Monsieur Daniel Armstrong et de Madame Rachel Loïselle aux postes de personnes salariées permanentes saisonnières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Daniel Armstrong au poste de personne salariée permanente saisonnière pour une durée de 18 semaines à raison de 36 heures par semaine, et ce, à compter du 01 décembre 2024 jusqu'au 05 avril 2025, selon les conditions de la convention collective en vigueur ;

DE nommer Madame Rachel Loïselle au poste de personne salariée permanente saisonnière pour une durée de 18 semaines à raison de 28 heures par semaine, et ce, effectif à compter du 01 décembre 2024 jusqu'au 05 avril 2025, selon les conditions de la convention collective en vigueur ;

QUE cette dépense soit assumée par le contrat d'entretien des chemins d'hiver du ministère des Transports, au poste comptable 02.330.10.141 ;

ET QUE cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 6 POUR

282-11.2024 10.5 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'absence d'un employé pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste pendant la période d'absence ;

CONSIDÉRANT le processus effectué pour un remplacement temporaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Antoine Métivier au poste de journalier opérateur temporaire pour une durée de 18 semaines à compter du 01 décembre 2024 selon les conditions de la convention collective en vigueur;

QUE Monsieur Métivier débute sa formation le 25 novembre 2024;

QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.330.00.141 ;

ET QUE cette résolution soit transmise au syndicat.

ADOPTION : 6 POUR

283-11.2024 10.6 ACHAT ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LES VÉHICULES TOUT -TERRAIN

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2024-319 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT les discussions avec le club Quad Val-St-François à l'effet que la Municipalité doit ajouter et installer des panneaux de circulation pour le nouveau circuit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de panneaux de signalisation pour les véhicules tout terrain sur le nouveau circuit demandé par le club Quad Val-St-François ;

ET QUE ces frais soient assumés par le club Quad Val-St-François.

ADOPTION : 6 POUR

284-11.2024 10.7 SOUMISSIONS POUR LES COÛTS RELIÉS À LA CORRECTION D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des soumissions reçues pour la correction d'un branchement d'égout sanitaire, à savoir :

G.G. Laroche	38 285,50 \$ excluant les taxes
Excavation Rouleau inc.	16 102,00 \$ excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité d'accepter les termes des devis 10082 et 10083 de l'entreprise Excavation Rouleau Inc. totalisant 16 102,00 \$ excluant les taxes pour les coûts reliés à la correction d'un branchement d'égout sanitaire ;

ET QUE ces frais soient soumis à la compagnie d'assurance.

ADOPTION : 6 POUR

285-11.2024 11.1 OCTROI DE CONTRAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution portant le numéro 250-10.2024, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a procédé à un appel d'offres publics par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant le numéro d'avis 20023122, et ce, pour la vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 29 octobre 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 20223122 ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10h00 le 29 octobre 2024, soit :

Contrat de 2 ans (2025 à 2026)	
9363-9888 Québec Inc.	84 058,00 \$ excluant les taxes
Enviro5 inc	97 570,00 \$ excluant les taxes

Contrat de 4 ans (2027 à 2028, 2 années supplémentaires)	
9363-9888 Québec Inc.	84 058,00 \$ excluant les taxes
Enviro5 inc	101 934,50\$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse de la plus basse soumission, celle-ci s'avère conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil octroie un contrat de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 à l'entreprise 9363-9888 Québec Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 168 116,00 \$ excluant les taxes ;

ET QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02.416.00.516 « Vidange fosses septiques ».

ADOPTION : 6 POUR

286-11.2024 11.2 RÉPARATION D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission 2105 de SOS Pompes Pièces Expert concernant l'acquisition d'une pompe Myers 7,5 HP 600 Volts pour remplacer la pompe numéro 2 au poste de pompage 5 au montant de 12 589,00 \$ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité d'hygiène ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité d'accepter les termes de la soumission 2105 du 28 octobre 2024 de l'entreprise S.O.S. Pompes Pièces Expert au montant de 12 589,00 \$ excluant les taxes et l'installation pour le remplacement de la pompe numéro 2 au poste de pompage 5 ;

ET QUE cette dépense \$ soit assumée par la réserve « Égout », reportée au budget 2025.

ADOPTION : 6 POUR

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet n'est traité.

287-11.2024 13.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-304 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LES PANNEAUX PUBLICITAIRES AUX TERRAINS DE BALLE ET DE VOLLEYBALL »

CONSIDÉRANT QUE le 06 mars 2023, la Municipalité a adopté le Règlement numéro 2023-304 intitulé « Règlement décrétant les tarifs pour les panneaux publicitaires aux terrains de balle et de volleyball »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification de concordance à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance régulière du conseil tenue le 07 octobre 2024 par le conseiller Claude Paulin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les

membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dès le début de la présente séance, des copies du règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 2024-322 et intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 2023-3034 décrétant les tarifs pour les panneaux publicitaires aux terrains de balle et de volleyball* », soit, et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 4 du Règlement 2023-304 est modifié pour corriger les dates, à savoir : 15 mai 2025 au 15 septembre 2028.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ADOPTION : 6 POUR

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière

288-11.2024 13.2 GESTIONNAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT les termes de l'entente de gestion de l'entretien du centre communautaire France-Gagnon-Laprade venant à échéance le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Madame Maryse Larochelle est intéressée à poursuivre la gestion de l'entretien du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller René Lapierre et adopté à la majorité des conseillers de nommer Madame Maryse Larochelle, gestionnaire de l'entretien du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour l'année 2025 selon les termes du contrat à être signé par Monsieur le Maire, Adam Rousseau et Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière.

ADOPTION : 6 POUR

289-11.2024 13.3 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2025-2026 À 2027-2028 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du dossier de consultation en date du 08 octobre 2024 du Centre de services scolaires des Sommets quant au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028 (règle 201) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son accord quant aux détails de ce dossier de consultation ;

QUE le Centre de services scolaires des Sommets soit sensibilisé à l'effet que les enfants de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton soient priorisés quant à la fréquentation de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel ;

ET QUE le maire, Monsieur Adam Rousseau, soit autorisé à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

290-11.2024 13.4 ANNULATION D'UNE FACTURE

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'annulation de la facture 202417963 au montant de 200,00 \$ puisque la publicité proposée n'a pas été réalisée.

ADOPTION : 6 POUR

291-11.2024 13.5 IDENTIFICATION DE LA CONNEXION CYCLABLE – ANALYSE PAR LA MRC

CONSIDÉRANT le projet signature Vélo coordonné par la MRC du Val-Saint-François sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François demande à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton de lui identifier :

- une proposition de connexion cyclable à analyser pour rejoindre le réseau cyclable La Cantonnière – secteur Sentier de la Rive ;
- les propositions de connexion cyclable que la Municipalité aimerait intégrer au Schéma d'aménagement de la MRC ;
- les propositions de connexion cyclable que la Municipalité aimerait faire analyser par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge essentiel de connecter le cœur villageois de la Municipalité au pôle de services qu'est Windsor où se situent l'école secondaire, le principal marché d'alimentation ainsi que les commerces et les services utilisés par la population tomcodoise ;

CONSIDÉRANT QUE relier la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et Windsor favorisera le transport actif des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'UN tronçon Saint-François-Xavier-de-Brompton – Windsor permettra de rejoindre le réseau cyclable La Cantonnière – secteur Sentier de la Rive ;

CONSIDÉRANT QUE le trajet le plus efficient pour relier les deux municipalités en est un qui se situe sur la rue Principale (route 249) de l'intersection de la rue de l'Église jusqu'au chemin de la Rivière Sud ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité que la proposition de connexion cyclable à analyser pour rejoindre le réseau cyclable La Cantonnière – secteur Sentier de la Rive soit celui qui emprunte la rue Principale (route 249) entre la rue de l'Église jusqu'au chemin de la Rivière Sud ;

QUE ce tronçon soit celui que la Municipalité souhaite intégrer au Schéma d'aménagement de la MRC ;

QUE cette proposition de connexion soit celle à faire analyser par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et par la MRC du Val-Saint-François, s'il y a lieu.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 08 OCTOBRE AU 04 NOVEMBRE 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202400651 (I)	11776		2024-10-16	37	HYDRO-QUEBEC	5 107,37 \$
Total des paiements						5 107,37 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202400665 (I)	11777		2024-11-05	229	BMR ANCTIL MARCHAND 07775	156,50 \$
202400666 (I)	11778		2024-11-05	265	ADMQ-ESTRIE	155,22 \$
202400693 (I)	11779		2024-11-05	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU INC.	2 811,07 \$
202400699 (I)	11780		2024-11-05	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	621,88 \$
202400656 (I)	11781		2024-11-05	24	BELL CANADA	845,06 \$
202400659 (I)	11782		2024-11-05	51	BELL MOBILITE	96,64 \$
202400681 (I)	11783		2024-11-05	822	BIJOUTERIE LUSSIER	275,94 \$
202400696 (I)	11784		2024-11-05	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	543,83 \$
202400697 (I)	11785		2024-11-05	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	962,30 \$
202400660 (I)	11786		2024-11-05	54	CAMION GLOBOCAM ESTRIE INC.	406,85 \$
202400663 (I)	11787		2024-11-05	201	CANADA VIE	4 351,75 \$
202400703 (I)	11788		2024-11-05	1492	CANEVABEC INC.	574,88 \$
202400689 (I)	11789		2024-11-05	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	450,02 \$
202400678 (I)	11790		2024-11-05	602	CENTRE D'EXTINCTEUR S. L.	520,75 \$
202400652 (I)	11791		2024-11-05	5	CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	162,11 \$
202400707 (I)	11792		2024-11-05	1596	CONSTRUCTION RENOVATION MSCP	3 334,28 \$
202400704 (I)	11793		2024-11-05	1506	COOPERATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION	919,80 \$
202400700 (I)	11794		2024-11-05	1417	COUCHE-TARD 1112	111,65 \$
202400714 (I)	11795		2024-11-05	1706	CYNTHIA FORTIN	300,00 \$
202400708 (I)	11796		2024-11-05	1598	DENEIGEMENT DONALD LANDRY	2 529,45 \$
202400709 (I)	11797		2024-11-05	1631	ENTREPRISES DE BILLY INC	373,33 \$
202400705 (I)	11798		2024-11-05	1526	ENVIRO CONNEXIONS	16 681,41 \$
202400712 (I)	11799		2024-11-05	1704	ERIC MARLEAU (DAMKKO)	402,41 \$
202400692 (I)	11800		2024-11-05	1238	EXPERT SERVICES ELECTRIQUES INC.	356,23 \$
202400713 (I)	11801		2024-11-05	1705	EXTRACTION JEUX D'ÉVASION	667,50 \$
202400701 (I)	11802		2024-11-05	1435	FABRIQUE - PAROISSE ST-FRANCOIS-XAVIER	10 000,00 \$
202400710 (I)	11803		2024-11-05	1676	FONDS D'INVESTISSEMENTS ROYAL INC.	675,92 \$
202400667 (I)	11804		2024-11-05	275	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	18,00 \$
202400694 (I)	11805		2024-11-05	1347	FRANCOIS TURCOTTE M.D.INC.	229,95 \$
202400677 (I)	11806		2024-11-05	587	G.G. LAROCHE EXCAVATION	1 595,28 \$
202400688 (I)	11807		2024-11-05	1064	GONFLABLE.CA INC.	480,59 \$
202400715 (I)	11808		2024-11-05	1707	GRAVIÈRE BOUCHARD	1 827,53 \$
202400687 (I)	11809		2024-11-05	1053	GROUPE ENVIRONEX	336,31 \$
202400657 (I)	11810		2024-11-05	37	HYDRO-QUEBEC	3 150,32 \$
202400653 (I)	11811		2024-11-05	8	INFOTECH	251,28 \$
202400686 (I)	11812		2024-11-05	952	JARDIN DES SAGES	500,00 \$
202400695 (I)	11813		2024-11-05	1357	LAROCHELLE MARYSE	1 167,62 \$
202400716 (I)	11814		2024-11-05	1708	LES PRODUCTIONS ARTISTA	1 379,70 \$
202400654 (I)	11815		2024-11-05	18	L'ETINCELLE	387,47 \$
202400682 (I)	11816		2024-11-05	877	LINDE CANADA INC.	746,13 \$
202400680 (I)	11817		2024-11-05	723	MARCHE ST-FRANCOIS	12,58 \$
202400664 (I)	11818		2024-11-05	226	MEUNIER OUTILLAGE INDUSTRIEL	63,18 \$
202400711 (I)	11819		2024-11-05	1700	MILANI ENTRETIEN MÉNAGER	651,91 \$

202400673 (I)	11820	2024-11-05	456	MORIN MARC	227,07 \$
202400672 (I)	11821	2024-11-05	454	ORIZON MOBILE	224,39 \$
202400671 (I)	11822	2024-11-05	318	PARC DE LA POUDRIÈRE DE WINDSOR	110,00 \$
202400674 (I)	11823	2024-11-05	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	1 555,63 \$
202400658 (I)	11824	2024-11-05	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	18,46 \$
202400684 (I)	11825	2024-11-05	880	REMORQUAGE G.E.C. INC.	425,41 \$
202400655 (I)	11826	2024-11-05	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	15 067,97 \$
202400669 (I)	11827	2024-11-05	277	RETRAITE QUÉBEC	828,60 \$
202400668 (I)	11828	2024-11-05	276	REVENU DU CANADA	6 114,84 \$
202400670 (I)	11829	2024-11-05	278	REVENU QUEBEC	14 513,31 \$
202400679 (I)	11830	2024-11-05	616	ROUSSEAU ADAM	1 264,02 \$
202400702 (I)	11831	2024-11-05	1483	S.O.S. POMPES PIECES EXPERT	12 413,85 \$
202400676 (I)	11832	2024-11-05	503	SYLVAIN CLAUDE	1 500,00 \$
202400675 (I)	11833	2024-11-05	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	280,00 \$
202400690 (I)	11834	2024-11-05	1223	TABLE CONCERTATION - AINES DU VAL-SAINT-	145,00 \$
202400698 (I)	11835	2024-11-05	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	390,90 \$
202400683 (I)	11836	2024-11-05	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	2 069,38 \$
202400706 (I)	11837	2024-11-05	1536	TRANSPORT ÉRIC NAULT INC.	65 295,81 \$
202400685 (I)	11838	2024-11-05	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	453,50 \$
202400662 (I)	11839	2024-11-05	135	VILLE DE WINDSOR	894,39 \$
202400661 (I)	11840	2024-11-05	117	VISA DESJARDINS	826,01 \$
202400691 (I)	11841	2024-11-05	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	690,83 \$

Total des paiements

187 394,00 \$

SNAP ON

- 51.16

Total des paiements

187 342,84 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

24 746.26\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

12 826.81\$

292-11.2024 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 187 342,84 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande si la rencontre sur les énergies renouvelables seront les mêmes que la rencontre qui avait lieu à Windsor précédemment.
- Un citoyen veut savoir où vont les matières lorsqu'une pompe à une station de pompage brise et souhaite connaître l'emplacement des étangs d'épuration.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen aimerait que la nouvelle carte des zones inondables soit davantage compréhensible et il aimerait connaître l'impact qu'il y a d'habiter sur le bord de l'eau.

- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen demande si la niveleuse va de nouveau passer dans le 6^{ième} rang.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen questionne l'inspection des ponceaux dans le 6^{ième} rang et aimerait savoir pourquoi ils n'ont pas été changés.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen mentionne la durée de vie d'un ponceau.
- Un citoyen demande si nous avons des informations sur les résultats des tests d'eau du projet de la rue des Cerfs.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen aimerait connaître les adresses visées par les tests d'eau.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Une citoyenne questionne la profondeur des puits creusés.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Une citoyenne questionne si les tests d'eau sont pour connaître la qualité d'eau ou la quantité.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Une citoyenne questionne les adresses visées par les tests d'eau.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Une citoyenne s'inquiète quant à la capacité du réseau sanitaire.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Une citoyenne demande si les autres projets futurs devront aussi faire l'objet de tests d'eau.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen estime que puisque c'est la Municipalité qui exige une étude hydrogéologique, les résultats devraient être rendus publics.
- Un citoyen questionne le creusage des puits.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Le conseiller Alexandre Roy répond.
- Un citoyen mentionne que le promoteur va faire une réserve d'eau pour le projet de la rue des Cerfs.

293-11.2024 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTION : 6 POUR

Le maire, Adam Rousseau, la conseillère Cheryl Labrie ainsi que les conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy et Michel Frappier ont déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire.

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 11 novembre 2024

A une séance ordinaire du 04 novembre 2024 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les conseillers Karl Frappier, Alexandre Roy Claude Paulin, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière.

291-11.2024 13.5 IDENTIFICATION DE LA CONNEXION CYCLABLE – ANALYSE PAR LA MRC

CONSIDÉRANT le projet signature Vélo coordonné par la MRC du Val-Saint-François sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François demande à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton de lui identifier :

- une proposition de connexion cyclable à analyser pour rejoindre le réseau cyclable La Cantonnière – secteur Sentier de la Rive ;
- les propositions de connexion cyclable que la Municipalité aimerait intégrer au Schéma d'aménagement de la MRC ;
- les propositions de connexion cyclable que la Municipalité aimerait faire analyser par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge essentiel de connecter le cœur villageois de la Municipalité au pôle de services qu'est Windsor où se situent l'école secondaire, le principal marché d'alimentation ainsi que les commerces et les services utilisés par la population tomcodeoise ;

CONSIDÉRANT QUE relier la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et Windsor favorisera le transport actif des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'UN tronçon Saint-François-Xavier-de-Brompton – Windsor permettra de rejoindre le réseau cyclable La Cantonnière – secteur Sentier de la Rive ;

CONSIDÉRANT QUE le trajet le plus efficient pour relier les deux municipalités en est un qui se situe sur la rue Principale (route 249) de l'intersection de la rue de l'Église jusqu'au chemin de la Rivière Sud ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité que la proposition de connexion cyclable à analyser pour rejoindre le réseau cyclable La Cantonnière – secteur Sentier de la Rive soit celui qui emprunte la rue Principale (route 249) entre la rue de l'Église jusqu'au chemin de la Rivière Sud ;

QUE ce tronçon soit celui que la Municipalité souhaite intégrer au Schéma d'aménagement de la MRC ;

QUE cette proposition de connexion soit celle à faire analyser par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et par la MRC du Val-Saint-François, s'il y a lieu.

ADOPTION : 6 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière